



**MAITRE D'OUVRAGE**

**COMMUNE D'ISNEAUVILLE**

HOTEL DE VILLE  
Place de l'église  
76230 ISNEAUVILLE

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE**

**Objet :**

**FOURNITURE ET POSE DE PANNEAUX  
LUMINEUX ET PRESTATIONS ASSOCIEES.**

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES**  
**C.C.T.P**

# **CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES**

## **Objet du marché**

Mission de marché à procédure adaptée

**FOURNITURE ET POSE DE PANNEAUX LUMINEUX  
ET PRESTATIONS ASSOCIEES.**

## **Pouvoir adjudicateur**

**COMMUNE D'ISNEAUVILLE**

## **Comptable assignataire des paiements**

Madame la Trésorière de Bihorel

## **ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHÉ – DISPOSITION GÉNÉRALES**

### **1.1 - Objet du Marché**

La ville d'Isneauville souhaite s'équiper de deux panneaux à messages variables destinés à diffuser des éléments d'actualité, d'agenda ou toutes autres informations contextuelles, programmés à distance par les services de la ville.

Ces équipements sont destinés à assurer le développement de l'information municipale, à communiquer à la population des messages d'information d'ordre pratique, social, sportif et culturel.

Les spécifications techniques et les clauses administratives particulières applicables au marché sont définies dans le présent document.

### **1.2 - Sous-traitance**

Le prestataire est habilité à sous-traiter l'exécution de certaines parties de son marché, sous réserve de l'acceptation du ou des sous-traitants par le pouvoir adjudicateur et de l'agrément par lui des conditions de paiement de chaque sous-traitant.

### **1.3 – Rémunération**

#### **1.3.1 – Caractéristiques générales des prix pratiqués**

Contenu des prix : Les prix sont réputés comprendre toutes les dépenses nécessaires à l'exécution des prestations et assurés au titulaire une marge pour risques et bénéfices (Art 10.1.3 du CCAG-TIC).

Forme des prix : Les prestations faisant l'objet du marché sont réglées par application des prix dont le libellé est donné dans le devis détaillé.

#### **1.3.2 – Variation dans les prix**

Les prix sont fermes pour la fourniture et la pose des panneaux d'informations électroniques. Pour la maintenance, le descriptif du contrat de maintenance devra être spécifié dans la proposition ainsi que le coût de l'abonnement au service et au logiciel.

### 1.3.3 – Application de la taxe à la valeur ajoutée

Sauf dispositions contraires, tous les montants figurant dans le présent marché sont exprimés hors TVA. Les montants des acomptes et du solde sont calculés en appliquant les taux de TVA en vigueur à la date du fait générateur de la TVA.

### 1.4 – Caractéristiques techniques principales

<b>PANNEAU D’AFFICHAGE</b>	<b>CARACTERISTIQUES MINIMALES EXIGÉES</b>
Technologie d’affichage	Graphique haute résolution
Couleur d’affichage	RGB
Angle de lecture	Mini 160 °
Affichage au sein de la page de message	Au minimum : Ville – Date – Heure
Hauteur de caractère	Variable
Nombre de lignes avec une hauteur de police 100 mm	Min 10
Nombre de caractères avec une hauteur de police de 100 mm	Min 20
Résolution	Min 120 x 120 pixels
Pitch	Max 10 mm
Nombre de couleurs	16.7 millions de couleurs
Dimension de la surface d’affichage	Min 1.4 m <sup>2</sup>
Nombre d’images pictogrammes	Bibliothèque d’images
Nombre d’images pictogrammes animées	Bibliothèque d’images animées
<b>CAISSON ET HABILLAGE</b>	
Matériel	A préciser dans la proposition
Dimension du caisson	A préciser dans la proposition
Hauteur sous panneau	Min 2 mètres 20
Sérigraphie	Personnalisable
RAL	A déterminer avec la commune
Protection des lignes d’affichage	Face avant anti choc, anti reflet, anti vandalisme Epaisseur min : 3 mm
Ventilation	Régulée en fonction de la température
Réglages de la luminosité	Automatique
<b>LOGICIEL ET TECHNOLOGIE</b>	
Interface	Interface web
Liaison	Sans fil
<b>GARANTIE ET MAINTENANCE</b>	
Conditions de la maintenance	Selon l’importance de la panne sous 24 heures ou 48 heures

Garantie du matériel	Minimum 2 ans
Extension	Possible (joindre un contrat de maintenance)

## 1.5. Installation et mise en service

Les travaux réalisés par le titulaire du marché sont :

- La livraison et la pose,
- Le raccordement électrique,
- Le mode de programmation,
- Les tests et la mise en service,
- L'installation et la formation sur le logiciel de pilotage,
- Fourniture des prescriptions d'ancrage.

Les travaux réalisés par le pouvoir adjudicateur sont :

- Les consommations électriques et téléphoniques afférents aux transferts des messages sont à la charge de la commune,
- L'alimentation électrique du point de départ jusqu'aux panneaux d'informations,
- Le scellement après mise au point avec le titulaire du marché afin d'assurer une bonne coordination des travaux,
- Le génie civil : massif béton. Le titulaire devra fournir les plans et notes de calculs. Le pouvoir adjudicateur aura à sa charge la remise en état des sols à l'identique.
- La réalisation des tranchées pour câbles électriques,
- Validation du système électrique par CONSUEL et certificat de conformité.

## 1.6 – La conformité et qualité du matériel

### 1.6.1 – Conformité aux normes

L'installation électrique devra être conforme aux normes DTU en vigueur.

En ce qui concerne plus particulièrement les matériels, fournitures et éléments préfabriqués essentiels, ne pourront être mis en œuvre que ceux répondant aux normes ou avis techniques.

Certains produits, matériaux et équipements sont titulaires de certificats de qualification, ces produits, matériaux et équipements sont dits certifiés.

Ces produits certifiés comportent un marquage clairement visible avec le sigle correspondant.

Ces marques de qualité sont exigées dans tous les cas.

### **1.6.2 – Qualité du matériel**

Le matériel devra, par son esthétique, sa fonctionnalité et par la qualité des matériaux utilisés pour sa fabrication, s'insérer de manière harmonieuse et cohérente dans l'espace urbain auquel il est destiné.

Afin d'apprécier les performances techniques et esthétiques du mobilier présenté par les différentes entreprises candidates, il appartiendra aux prestataires de préciser :

- Les dimensions des panneaux hors tout,
- Le positionnement du mât et la note de calcul,
- Pilotage via une interface web simple et convivial,
- Le système et l'affichage,
- Les performances de l'appareil,
- L'alimentation,
- La hauteur du bas de l'écran (y compris le cadre) au sol,
- La protection anti vandalisme,
- La performance énergétique,
- Le nombre de lignes pour la communication,
- Le nombre de caractères par ligne,
- La hauteur et largeur du lettrage,
- Le raccordement sur câbles posés par le candidat,
- La garantie en heures assurée par les leds,
- La distance et angle de lisibilité,
- L'anti reflet,
- La maintenance technique et informatique devra préciser les délais d'intervention, les moyens mis en place, la périodicité de l'entretien et les caractéristiques de ces prestations,
- La garantie des pièces et de la main d'œuvre.

Le logo de la ville devra apparaître sur le panneau électronique. L'affichage instantané des textes devra être performant, continu, quel que soit le niveau d'obscurité ou les conditions d'exposition au soleil.

Une attention particulière sera apportée sur la résistance au choc, à la corrosion, à la qualité des revêtements extérieurs. En particulier, il sera exigé une parfaite tenue des teintes et de la face avant à l'action des U.V.

### **1.7 – Descriptif technique du logiciel**

Une fiche technique détaillée du logiciel devra être fournie dans la proposition.

## **1.8 – Formation du personnel**

Le titulaire assure la formation du personnel chargé d'utiliser le matériel fourni. Le coût de la formation est inclus dans l'offre.

## **1.9 – Délai d'exécution des prestations**

La durée du présent marché est de 13 semaines maximum à compter de la notification du marché.

Une prolongation du délai d'exécution peut être accordée par la pouvoir adjudicateur sans les conditions de l'article 13.3 du C.C.A.G -F.C.S.

## **ARTICLE 2 – PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE**

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes, citées par ordre de priorité décroissant :

### **2.1 – Pièces particulières**

- L'acte d'engagement ci-joint, à compléter sur la base de la demande formulée par le pouvoir adjudicateur, à parapher, à dater et signer par le prestataire.  
L'exemplaire définitif de l'acte d'engagement sera complété dans le cadre de la mise au point du marché,
- Le formulaire de déclaration sur l'honneur dûment complété, daté et signé (annexe 1 du présent document),  
*Le candidat retenu devra fournir, dans un délai de 5 jours à compter de la demande formulée par le pouvoir adjudicateur, une copie certifiée conforme de l'ensemble des certificats et attestations délivrés par les administrations fiscales et les organismes compétents. Ces documents devront certifier de la régularité de la situation fiscale et sociale du candidat au 31/12/2015*
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) dûment complété, daté et signé,
- Un devis détaillé des prestations à fournir et les moyens techniques mis en œuvre comprenant également la proposition d'un contrat de maintenance ainsi que le coût de l'abonnement au service et logiciel,

- Un extrait Kbis ou tout autre document attestant du pouvoir du signataire à engager la société,
- L'attestation d'assurance pour l'année en cours,
- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires réalisé au cours des trois derniers exercices,
- Une liste de références de prestations similaires de moins de trois ans,
- L'attestation de visite des lieux. Le candidat devra impérativement effectuer la visite du site. La ville lui remettra une attestation visée qui doit être jointe à l'offre,
- Un mémoire justificatif des dispositions que se propose d'adopter le candidat pour l'exécution des prestations. Le document comprenant toutes les justifications et les observations du candidat et en particulier sur : les fiches techniques concernant les principales fournitures et matériels utilisés,
- La copie du ou des jugement(s) prononcé(s) si le candidat est en redressement judiciaire.

## **2.2 – Pièces générales**

Le Cahier des Clauses Administratives Générales (C.C.A.G) applicables aux marchés publics de fournitures courantes et services, approuvé par l'arrêté du 19 janvier 2009.

## **ARTICLE 3 - MAINTENANCE ET GARANTIE DES PRESTATIONS**

### **3.1. Maintenance**

La maintenance couvrira les solutions matérielles et logicielles et débutera à la fin de la garantie de la parfaite admission des prestations. Elle est conclue pour une durée minimum de 4 ans et pourra être renouvelée à la demande de la ville d'Isneauville.

Le prestataire transmettra un contrat de maintenance reprenant à minima les exigences imposées ci-après.



### 3.1.1 – Maintenance préventive

Le titulaire du marché sera tenu d'effectuer une visite des mobiliers implantés afin d'effectuer :

- Le contrôle de l'état des panneaux et des supports,
- Le contrôle des mobiliers électroniques,
- Le contrôle de l'indépendance de la prise terre,
- Le changement des sources lumineuses défaillantes,
- Le contrôle et changement si nécessaire de tout le petit matériel électrique.

Le personnel intervenant sur du matériel lumineux, qu'il soit sous tension ou non, devra avoir les habilitations réglementaires.

### 3.1.2 – Maintenance curative

La maintenance sur site devra être effectuée selon l'importance de la panne sous 24 heures ou 48 heures.

Hors week-ends et jours fériés, à compter de l'appel téléphonique du pouvoir adjudicateur, confirmé par mail.

Le titulaire du marché devra assurer :

- Les réparations des parties de mobiliers endommagés quelle que soit l'origine des dommages,
- Remédier sur place à des dégâts mineurs, tels que la remise en état de l'éclairage, éléments de structures endommagés,
- Assurer la sécurité des usagers lors des opérations de maintenance ou en cas de démontage des mobiliers par un balisage correct de l'emplacement et en ne laissant aucune partie en saillie, ou trou sur le trottoir.

Un compte-rendu après chaque intervention devra être établi par le prestataire.

## 3.2. Garantie

La durée minimale, pièces et main d'œuvre, sera de deux ans. Les conditions et la durée de garantie proposée par l'entrepreneur sont à identifier dans son mémoire technique.

La structure est soumise à une garantie décennale.

A \_\_\_\_\_, le  
 Bon acceptation  
 Cachet du mandataire, nom et signature  
 de la personne autorisée à l'engager

Vu pour être annexé au marché N°  
 en date du  
 A ISNEAUVILLE, le  
 Le représentant du pouvoir  
 adjudicateur